



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/48/SC.2/L.2
11 octobre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-huitième session
Genève, 1^{er}-12 octobre 2001
Point 4 de l'ordre du jour

Comité de session II

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED À L'ÉVALUATION ET À L'EXAMEN
FINALS DE L'APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS
LES ANNÉES 90: LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE:
BILAN, PERSPECTIVES ET PROBLÈMES FONDAMENTAUX**

Projet de conclusions concertées

Rappelant la résolution 55/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle celle-ci demandait notamment à la CNUCED de contribuer, dans les domaines relevant de son mandat, à la préparation de l'examen et de l'évaluation finals de l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, concernant plus particulièrement l'accès aux marchés, la diversification et les capacités de production, les flux de ressources et la dette extérieure, les investissements étrangers directs et les investissements de portefeuille, et l'accès à la technologie, en insistant plus spécialement sur les questions intéressant le commerce des pays africains, et de lui présenter un rapport pour examen à sa cinquante-sixième session;

Prenant note du rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé *Le développement économique en Afrique: bilan, perspectives et problèmes fondamentaux*, où il est indiqué que,

GE.01-53059 (F)

d'une manière générale, la pauvreté s'est aggravée sur le continent et que les taux de croissance du produit intérieur brut s'établissent à la moitié de l'objectif de croissance moyenne de 6 % fixé dans le Nouveau Programme. Le revenu réel par habitant est aujourd'hui de 10 % inférieur au niveau atteint en 1980. Les taux d'épargne restent nettement inférieurs aux niveaux nécessaires à une croissance durable dans la région et à la réalisation de l'objectif d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015. La part de l'Afrique dans le commerce mondial a fortement diminué au cours de la dernière décennie et les termes de l'échange du continent sont de 50 % inférieurs à leur niveau de 1980, la principale raison en étant la dépendance à l'égard des produits de base. Les investissements étrangers directs restent à moins de 1 % du total mondial et ne sauraient combler le déficit de ressources. En dépit de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), les pays africains restent lourdement endettés. L'aide publique au développement (APD) est tombée à ses plus bas niveaux historiques, et ne s'établit qu'à un tiers environ des objectifs fixés par les Nations Unies.

Suite aux discussions qui ont eu lieu au sein de son Comité de session II, le Conseil du commerce et du développement adopte les conclusions ci-après:

1. L'Afrique reste confrontée à de graves problèmes économiques, sociaux et sanitaires, et quelques pays africains seulement ont atteint les buts et objectifs du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Ces résultats décevants s'expliquent par de nombreuses raisons, intérieures et extérieures. Le Conseil du commerce et du développement demande à la communauté internationale de soutenir les pays africains dans les efforts redoublés qu'ils déploient pour s'attaquer aux nombreux problèmes qui demeurent.
2. Pour placer l'Afrique sur la voie d'une croissance durable permettant d'atteindre l'objectif convenu au niveau international d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015, une plus grande cohérence des politiques relatives au développement de l'Afrique est nécessaire aux niveaux national, régional et international. À cet égard, le Conseil du commerce et du développement se félicite de la Nouvelle initiative africaine adoptée par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenu à Lusaka en juillet 2001.
3. Avec la Nouvelle initiative africaine, les dirigeants africains ont fixé des orientations pour une nouvelle relation entre l'Afrique et ses partenaires de développement fondée sur des principes directeurs qui mettent notamment l'accent sur les aspects suivants: responsabilisation

des pays africains concernant les buts, objectifs et politiques de développement; responsabilité mutuelle des pays africains et de leurs partenaires de développement pour la réalisation d'objectifs communs; soutien à long terme des donateurs, tenant compte de la diversité des pays africains et des réalités nationales africaines; et mise en œuvre d'un plan audacieux et global visant à sortir définitivement l'Afrique de son actuelle situation de fragilité. La Nouvelle initiative africaine témoigne de la détermination des pays africains de façonner leur propre destin par le développement économique et social, des principes de démocratie, une gouvernance saine et participative, des normes claires de responsabilité et un règlement pacifique des différends, ainsi que la réalisation de réformes reposant sur un cadre cohérent et une meilleure coordination des politiques.

4. La mobilisation urgente de ressources intérieures et extérieures est nécessaire pour que les pays africains puissent inverser la montée de la pauvreté. Le Conseil du commerce et du développement demande aux pays développés de redoubler d'efforts pour atteindre aussitôt que possible l'objectif d'APD de 0,7 % de leur produit national brut (PNB) ainsi que l'objectif de 0,15 % à 0,20 % du PNB pour l'aide aux pays les moins avancés, comme ils en sont convenus. À plus long terme, les flux financiers privés et l'épargne intérieure devraient se substituer au financement public, ce qui permettrait de réduire la dépendance des pays africains à l'égard de l'aide. Le Conseil du commerce et du développement note en particulier que des ressources supplémentaires considérables seront nécessaires pour s'attaquer aux ravages de la pandémie de VIH/sida en Afrique et il se félicite à cet égard de la création récente du Fonds mondial sida et santé.

5. L'endettement de plusieurs pays africains n'est pas supportable. Davantage doit être fait pour parvenir à des solutions durables. Dans ce contexte, le Conseil du commerce et du développement demande instamment que l'initiative PPTE renforcée soit intégralement, rapidement et effectivement appliquée aux pays africains remplissant les conditions requises, avec l'apport de ressources nouvelles et supplémentaires, selon que de besoin, et l'adoption par les pays intéressés des mesures nécessaires pour bénéficier de l'initiative; il souligne en même temps qu'il importe de conserver une attitude flexible concernant les critères de qualification permettant de bénéficier de l'initiative PPTE renforcée, s'agissant en particulier de pays sortant de conflits.

6. Des mesures visant à répondre aux besoins en ressources devraient faire partie d'une stratégie globale de développement qui pourrait considérablement accroître la capacité des pays africains d'exporter des biens et des services et d'augmenter leur part des transactions commerciales internationales. À cet égard, il faut saluer diverses initiatives récentes en matière d'accès aux marchés, dont l'initiative «Tout sauf les armes» et «l'African Growth and Opportunity Act». Il existe néanmoins de considérables possibilités d'accroître la part de l'Afrique dans le commerce mondial en réduisant davantage encore les obstacles, y compris les obstacles tarifaires et non tarifaires. L'application intégrale et effective des dispositions en matière de traitement spécial et différencié figurant dans les accords et décisions de l'OMC aiderait les pays africains à diversifier leur économie des produits de base. L'amélioration de l'accès aux marchés devrait s'accompagner de programmes spécifiques de développement des capacités pour aider les pays à diversifier leurs exportations et à améliorer la compétitivité de leurs entreprises.

7. À cet égard, en vue de remédier aux incidences négatives de l'instabilité des prix des produits de base, la communauté internationale devrait étudier les moyens de faire face au problème de la baisse des prix de ces produits et de ses incidences sur le développement africain.

8. Les programmes d'ajustement structurel n'ont pas donné les résultats escomptés et, tout en se félicitant de l'accent désormais mis dans ces programmes sur la réduction de la pauvreté, le Conseil du commerce et du développement préconise d'accorder une attention continue aux facteurs extérieurs ainsi qu'aux carences et insuffisances concernant les entreprises locales et les marchés locaux, l'infrastructure humaine et matérielle, les institutions et la répartition du revenu.

9. Le rapport intitulé *Le développement économique en Afrique: Bilan, perspectives et problèmes fondamentaux* et le résumé des débats du Conseil sur ce rapport devraient servir de contribution à l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à la préparation de la Conférence internationale sur le financement du développement. Le Conseil du commerce et du développement demande que les conclusions ci-dessus et le rapport du secrétariat soient portés à l'attention de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, comme demandé par celle-ci.